

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE

visant les certificats d'investissement (les « CI ») de la société



initiée par le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA)



énergie atomique • énergies alternatives

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'AREVA



Le présent document relatif aux autres informations de la société AREVA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 15 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société AREVA (la « Société » ou « AREVA »).

Le présent document complète la note d'information en réponse de la société AREVA, visée par l'AMF le 14 avril 2011, sous le numéro 11-110, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'échange simplifiée visant les CI d'AREVA initiée par le CEA.

Le présent document et la note d'information en réponse d'AREVA sont disponibles sur le site internet d'AREVA (www.aveva.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

AREVA
33, rue La Fayette
75009 Paris

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'AREVA, au sens des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF sont contenues dans le document de référence de la Société pour l'exercice 2010 (le « **Document de Référence** ») déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2011 sous le numéro D.11-0199, conformément à l'article 212-13 de son règlement général et sont incorporées par référence dans le présent document.

Ce document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'AREVA (www.areva.com), et peut être obtenu sans frais auprès de :

AREVA
33, rue La Fayette
75009 Paris

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE D'AREVA

2.1. Cession de la participation de 10,9% dans STMicroelectronics

Le 30 mars 2011, AREVA a finalisé la cession de sa participation indirecte de 10,9% au sein du capital de STMicroelectronics auprès du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) pour un montant unitaire de 7 euros par action STMicroelectronics, soit un montant total d'environ 700 millions d'euros.

2.2. Contrat important

Le 13 avril 2011, AREVA a annoncé la signature d'un contrat pour l'installation d'une unité solaire thermique à concentration couplée à la centrale à charbon de Kogan Creek, exploitée par CS Energy en Australie. Ce projet d'extension solaire d'une centrale à charbon, d'un montant d'environ 76 millions d'euros, est subventionné par les gouvernements australien et du Queensland. La construction démarrera au deuxième trimestre 2011 et l'exploitation commerciale est prévue en 2013.

3. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 15 avril 2011 et qui sera diffusé le 18 avril 2011, soit au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et son instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par le CEA et visant les CI d'AREVA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Madame Anne Lauvergeon
Présidente du Directoire